

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 3 AVRIL 2026 À 18 HEURES 30

Le trois avril deux-mil-vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Madame Larissa CANU - Maire, Monsieur Christophe CUFFEL – Adjoint au Maire, Madame Anne-Marie DUVÉREÉ – Adjointe au Maire, Monsieur Gilles CHAPPELLIÈRE, Madame Chantal GROUCHY, Monsieur Laurent MARTIN, Madame Stéphanie CUFFEL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Anne-Marie DUVÉREÉ.

- Madame le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 21 mars 2026. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.
- Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant « renouvellement de la CCID ». Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

### I. BUDGET COMMUNE :

#### 1. *Approbation du compte financier unique*

Après avoir entendu le rapport de Madame Larissa CANU, Maire,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

➤ Section de fonctionnement :  
En dépenses : 105 905,45 €  
En recettes : 110 264,21 €  
Excédent de clôture : 4 358,76 €

➤ Section d'investissement :  
En dépenses : 11 422,46 €  
En recettes : 12 394,94 €  
Excédent de clôture : 972,48 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exécution des budgets de l'exercice concernant les différentes sections, approuve à la majorité le CFU de 2025.

## *2. Affectation des résultats*

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

### Reports

Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 23 838,84 €

Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 31 197,95 €

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 972,48 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 4 358,76 €

### Reste à réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : 0,00 €

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 35 556,71 €

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 24 811,32 €

## *3. Amortissements*

Après avoir présenté les nouveaux amortissements à intégrer au budget de la commune pour l'année 2026, les membres du Conseil municipal les approuvent à la majorité.

## *4. Provision pour créances douteuses*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des titres de recettes ont été émis à l'encontre des usagers (loyers) pour des sommes dues sur le budget de la commune.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du trésor public.

L'admission en non-valeur est une mesure comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à la meilleure fortune.

De ce fait, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal l'édition des admissions en non-valeur d'un montant de 269,59 € arrêtée par la trésorerie pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à la majorité de mandater ce montant sur le budget 2026 au chapitre 65 « créances admises en non-valeur ».

## *5. Subventions 2026*

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subvention reçues en mairie pour l'année 2026. Après avoir étudié les demandes et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'attribuer les subventions suivantes :

- Souvenir de Mortemer = 30,00 €
- Lorleau Loisirs = 650,00 €
- Fondation du Patrimoine = 50,00 €

- Comité de Jumelage = 30,00 €
- Aéroport d'Etrépany / Gisors = 33,66 €
- Association des Maires Lyons-Andelle = 55,00 €

#### 6. *Vote des budgets 2026*

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité le budget 2026 présenté par Madame le Maire :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à : 135 041,71 €
- en dépenses et en recettes d'investissement à : 45 627,32 €

### **II. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026. Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes directes locales pour cette année et autorisent Madame le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **III. PORTE D'ENTRÉE DE LA MAIRIE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le devis concernant le changement de la porte d'entrée de la Mairie a été signé :

- Devis LEFRANCOIS Jean-Michel = 3 730,00 €
- Remboursement de l'assurance = 3 110,00 €

Un accès PMR sera également créé en plus du remplacement de la porte.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux débiteront au plus tard cet été.

### **IV. RADIATEURS MAIRIE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise concernant le remplacement de deux radiateurs à la Mairie :

- Entreprise « FarmElec » : 594,00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à signer le devis.

## **V. RENOUELEMENT DE LA CCID**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à l'issue des dernières élections municipales, conformément au code général des impôts (CGI), une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

C'est pourquoi, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de proposer 24 propositions de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à renvoyer tous les documents rattachés à ce sujet.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une boîte aux lettres a été installée sur le mur extérieur, derrière la Mairie.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la peinture extérieure de la Mairie et de l'un des logements communaux sera réalisée fin avril.
- Monsieur Christophe CUFFEL, Adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal qu'un extincteur de la Maison du Temps Libre a été volé lors d'une location. Celui-ci sera remplacé prochainement et sera remboursé par le locataire. Cependant, l'entreprise PARFLAM, en charge du contrôle des extincteurs, préconise l'achat et la mise à disposition d'un extincteur à eau dans la Maison du Temps Libre.
- Monsieur Christophe CUFFEL, Adjoint au Maire, présente aux membres du conseil municipal un devis concernant l'achat de deux nouvelles tables pour la Maison du Temps Libre. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à la majorité cette dépense et autorisent Monsieur Christophe CUFFEL à passer commande.
- Madame le Maire informe les délégués du SAEP le Tronquay que la première réunion d'installation du syndicat aura lieu le 15 avril prochain.

*Clôture de la séance : 19H30*